

AVOCATS EN E-VOLUTION

Comment la transformation numérique peut renforcer la relation entre le justiciable et l'avocat

LIVRET



JOURNÉE EUROPÉENNE DES AVOCATS 2017

- 25 octobre 2017 -

SOMMAIRE

#1	Avant-propos	3
#2	Informations élémentaires sur la Journée européenne des avocats	4
	- Objet	
	- Date	
	- Participants	
	- Thème : « Avocats en e-volution : comment la transformation numérique peut renforcer la relation entre le justiciable et l’avocat »	
	- Activités	
	- Journée européenne de la justice	
	- Ressources	
	- Contact	
#3	Informations sur le thème « Avocats en e-volution : comment la transformation numérique peut renforcer la relation entre le justiciable et l’avocat »	6
	- Avocats en e-volution : comment la transformation numérique peut renforcer la relation entre le justiciable et l’avocat	
	- L’adaptation des avocats aux besoins des clients dans une Europe numérisée	
#4	La promotion de votre événement.	13
#5	Annexe	14

CONTACT:

Council of Bars and Law Societies of Europe
Conseil des barreaux européens
Rue Joseph II, 40/8
1000 Brussels
T +32 (0)2 234 65 10

AVERTISSEMENT:

Le CCBE ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie quant aux informations fournies dans ce guide. Il ne peut en aucun cas être tenu responsable d’une quelconque action ou d’un quelconque dommage résultant de l’utilisation des informations contenues dans le présent document.

#1 Avant-propos

De nombreuses conclusions importantes ont été tirées lors de notre colloque de 2016 sur l'innovation et l'avenir de la profession d'avocat, mais certaines choses étaient très claires : la transformation qui a eu lieu dans notre profession n'a pas été étudiée en profondeur et la relation entre les justiciables et les avocats doit y avoir une place centrale.

C'est pourquoi l'édition de la Journée européenne des avocats de cette année est consacrée aux « avocats en e-volution » et aux effets que l'évolution numérique peut avoir sur les relations entre avocats et justiciables. En effet, l'intelligence artificielle, les algorithmes, l'apprentissage automatique et les interactions homme-machine ne sont que quelques-unes des nouvelles réalités auxquelles nous sommes confrontés en tant qu'avocats et qui ne révèlent qu'un nombre infime des changements que nous devons entreprendre. Quoi qu'il en soit, tous ces changements concernent une évolution des relations entre les avocats et les justiciables. Comment la déontologie essentielle peut-elle être maintenue tout en ayant recours à l'intelligence artificielle ? Qui sera responsable des solutions juridiques provenant de machines ? Comment la profession peut-elle améliorer cette relation avec l'innovation numérique ? Comment la profession peut-elle devenir plus accessible ? Comment peut-elle être plus active auprès des justiciables, les placer en premier et favoriser la compréhension mutuelle ? Nous ne nous attendons pas à obtenir réponse à tout, mais vous pouvez vous joindre à nous et nous aider à trouver des réponses.

Ce livret est destiné à vous aider dans vos préparatifs pour la Journée européenne des avocats.

J'espère que tous nos membres et confrères suivront le CCBE pour faire de la Journée européenne des avocats de cette année un véritable événement européen et un événement vraiment accessible en parvenant à atteindre le plus grand nombre. Nous sommes impatients de suivre vos événements et de célébrer une Journée européenne des avocats 2017 mémorable.

Ruthven Gemmell WS
Président du CCBE

#2

Informations élémentaires sur la Journée européenne des avocats

OBJET

La Journée européenne des avocats célèbre l'État de droit et le rôle intrinsèque de la profession d'avocat dans sa défense, ainsi que les valeurs communes des avocats et leur contribution au système judiciaire.

DATE

La première Journée européenne des avocats a eu lieu le 10 décembre 2014, en marge de la Journée internationale des droits de l'homme, sur le thème du secret professionnel. La deuxième Journée européenne des avocats a eu lieu le 10 décembre 2015 sur la liberté d'expression. La troisième Journée européenne des avocats, qui a eu lieu le 10 décembre 2016, était consacrée à l'accès à la justice et à son rôle en tant que mission essentielle de la profession. En 2017, le CCBE a décidé d'organiser la Journée européenne des avocats le 25 octobre, en même temps que la Journée européenne de la justice.

PARTICIPANTS

Il est prévu que les programmes et les activités de la Journée européenne des avocats soient organisés par les barreaux nationaux et locaux, ou par des personnes travaillant avec les barreaux locaux ou nationaux (avocats, tribunaux, facultés de droit et leurs étudiants, groupements de jeunesse et organisations communautaires) qui souhaitent informer le public des effets de l'innovation de la profession d'avocat sur les justiciables, où qu'ils soient.

THÈME : « AVOCATS EN E-VOLUTION : COMMENT LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE PEUT RENFORCER LA RELATION ENTRE LE JUSTICIABLE ET L'AVOCAT »

Un thème annuel est choisi pour illustrer la manière dont un aspect spécifique du droit affecte les citoyens et leurs droits.

L'édition de cette année vise à familiariser le grand public aux nouvelles technologies disponibles pour la profession d'avocat et à leurs effets positifs sur l'évolution des relations entre les avocats et les justiciables. À la suite du colloque du CCBE sur l'innovation et l'avenir de la profession d'avocat l'an dernier, l'objectif est d'explorer la manière dont l'innovation numérique peut rendre la profession d'avocat plus accessible et plus active auprès des justiciables et favoriser la compréhension mutuelle avec les justiciables partout dans le monde.

ACTIVITÉS

Tous les barreaux membres sont invités à encourager leurs membres à organiser des événements, à publier du matériel d'information ou à mettre sur pied d'autres programmes de sensibilisation des citoyens au thème de la Journée européenne des avocats.

JOURNÉE EUROPÉENNE DE LA JUSTICE

La Journée européenne de la Justice est célébrée autour du 25 octobre de chaque année. Elle a pour objectif de rendre la justice plus proche des citoyens, de les informer sur leurs droits et de promouvoir les travaux du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne en matière de justice par le biais de simulations de procédures et de sessions d'information.

Elle est destinée aux citoyens européens, aux étudiants et aux professionnels de la justice.

RESSOURCES

L'affiche de l'événement, les communiqués de presse, les positions du CCBE et d'autres ressources en ligne à ce sujet seront disponibles sur le site du CCBE : <http://www.ccbe.eu/fr/actions/journee-europeenne-des-avocats/>.

CONTACT

Madeleine Kelleher (kelleher@ccbe.eu) répondra à vos questions et commentaires sur la Journée européenne des avocats.

#3

Informations sur le thème

AVOCATS EN E-VOLUTION : COMMENT LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE PEUT RENFORCER LA RELATION ENTRE LE JUSTICIABLE ET L'AVOCAT

Thierry Wickers, président du comité
avenir de la profession et des services juridiques du CCBE

Bien antérieurement au développement des technologies de l'information, les avocats ont construit un modèle, destiné à fournir des prestations juridiques de très haute qualité.

Une solution « sur mesure » est conçue dans le cadre d'une relation individualisée, par un professionnel du droit à la compétence vérifiée. Pour assurer, au bénéfice du client, la qualité de la prestation, dans une relation souvent marquée par une asymétrie d'information ; le professionnel est soumis aux règles d'une déontologie exigeante. La déontologie garantit notamment le respect du secret professionnel ou des règles relatives aux conflits d'intérêts. La responsabilité professionnelle à laquelle sont tenus les avocats, ainsi que les poursuites disciplinaires dont ils peuvent faire l'objet témoignent de valeurs professionnelles exigeantes, partagées par l'ensemble des membres de la communauté. Celles-ci permettent également aux avocats de remplir leur rôle particulier dans les sociétés démocratiques et pour la défense de l'état de droit.

Ce modèle présente pourtant des faiblesses.

Les prestations juridiques, en raison de leurs conditions d'élaboration sont en général des prestations coûteuses. Elles sont même progressivement devenues inaccessibles à une grande partie de la population. Les systèmes assurantiels ou d'aide légale ne parvenant pas à garantir l'accès au droit au profit de tous, d'importantes couches de la population (notamment la classe moyenne) sont dépourvues d'assistance juridique. Elles ne disposent pas toujours des ressources suffisantes pour supporter le coût de la prestation d'un avocat lors d'un conseil juridique ou d'une représentation en justice, ainsi que les éventuels frais d'une procédure.

La situation d'asymétrie d'information se retrouve chaque fois qu'un professionnel, quel que soit son champ de compétence, fournit des services à une personne non avertie ; laquelle ne peut pas juger par elle-même la qualité de la prestation qui lui est délivrée. Toutefois, cette situation présente, dans le domaine des services juridiques, des spécificités qui créent des difficultés sérieuses dans l'accès au droit. En effet, les personnes confrontées à un problème juridique, qui ne disposent pas des compétences pour le résoudre, ne sont en général pas non plus capables d'appréhender la nature (juridique) du problème

qui se présente à elles. Incapables de lui attribuer sa véritable nature, elles ne demanderont pas l'aide d'un professionnel du droit pour les aider, et ne pourront pas exercer leurs droits.

Enfin, le choix d'un avocat est un processus qui est souvent complexe et décourageant. L'offre des avocats est souvent peu lisible et leur communication commerciale est restée limitée.

Toutes ces caractéristiques peuvent expliquer qu'un nombre considérable de personnes rencontrent des difficultés pour accéder au droit et à la justice, comme en témoignent certaines études :

- » [What we know and need to know about the legal needs of the public](#), Rebecca L. Sandefur, South Carolina Law Review, vol. 67, p. 443 ;
- » [Hiil Trend Report 1 - Towards basic justice care for everyone: challenges and promising approaches](#) ;
- » [Rapport sur les professions réglementées de l'IGF](#) ;
- » [Access to Justice, Meeting the Needs Of Self-Represented litigants](#).

Depuis quelques années, se sont implantés sur le marché des services juridiques de nouveaux prestataires, sous la forme de sociétés commerciales, autorisées à lever des fonds pour leur développement commercial. L'apparition de ce que l'on appelle la « legaltech », a été constatée dans de nombreux pays. Si certains des services offerts sont destinés aux professionnels (relation business to business ou B2B), d'autres, de manière plus significative, ont pour destinataires les consommateurs de droit (relation business to consumers ou B2C).

Sans rentrer dans le détail, les entreprises de la legaltech utilisent toutes les technologies de l'information, et leurs prestations présentent plusieurs caractéristiques significatives :

- » Les services sont accessibles en ligne et avant tout destinés à des clients dont le premier réflexe est d'abord de rechercher la solution à leurs problèmes sur internet.
- » Les clients peuvent participer directement à l'élaboration de la solution à leur problème et les interfaces à leur disposition sont conçues pour faciliter leur implication et leur compréhension.
- » Les coûts des prestations sont clairement affichés.
- » Les prix sont en général peu élevés, pour rendre les prestations accessibles.
- » Les produits proposés répondent à des besoins de base. Ils sont standardisés, ils sont en général produits automatiquement par des systèmes « intelligents ».
- » Les prestataires proposent souvent une assistance au choix d'un avocat, soit à titre principal, soit à titre complémentaire, lorsque le service juridique qu'elles proposent mérite d'être revu ou complété par un avocat, expert du domaine juridique en question.

L'essor de la « legaltech » a donné lieu à l'établissement de typologies ou de recensements, qui permettent d'apprécier la vigueur du phénomène :

- » [États-Unis](#)
- » [France](#)
- » [Allemagne](#)
- » [Royaume-Uni](#)

Le succès rencontré par les « [producteurs alternatifs de services juridiques](#) » a apporté la démonstration de ce que les attentes du marché étaient en train de changer, et de ce que les technologies de l'information devaient être mobilisées, pour répondre aux demandes nouvelles.

Pour répondre aux [besoins de la génération des « millenials »](#), est en train d'émerger un « millennial lawyer » ([The Rise of the Millennial Lawyer](#)), ainsi que de nouveaux modèles de cabinet ([Disruptive Innovation](#)).



Les avocats changent. Les technologies déployées par ces nouveaux prestataires ne leur sont pas réservées et elles peuvent aussi être mises en œuvre par les avocats.

L'irruption de technologies nouvelles à l'effet fortement disruptif peut parfois être vécue comme une contrainte. C'est aussi pour les avocats une formidable opportunité. Les technologies mises en œuvre ne sont pas la propriété de la « legaltech ». La plupart d'entre elles peuvent parfaitement être exploitées par les avocats. Ces derniers disposent en outre d'une compétence juridique sans égale. Enfin ils sont les seuls à apporter les garanties de leur compétence et de leur éthique professionnelle. C'est à eux d'inventer une nouvelle manière de délivrer les services juridiques, qui assurera l'accès de tous au droit et à la justice, tout en apportant la garantie de leur compétence et de leur déontologie.

Dans de nombreux pays, des études et initiatives ont été réalisées, souvent par les ordres et les Law Societies, pour accélérer la prise de conscience, par les avocats, des incidences possibles de la révolution numérique. Voici quelques exemples ci-dessous.

EN EUROPE :

PROJETS/INITIATIVES

Belgique :

- » [Incubateur](#)
- » [Barreau de Mons 3.0](#)
- » [Prix de l'innovation du Barreau de Liège](#)
- » [Carte professionnelle numérique](#)

France :

- » [Incubateur - Barreau de Paris](#)

RAPPORTS/PUBLICATIONS

France :

- » [L'avenir de la profession d'avocat](#)

Allemagne :

- » [Der Rechtsdienstleistungsmarkt 2030](#) (The Legal Services Market 2030)
- » [Executive summary in English](#)

Royaume-Uni :

- » [The Future of Legal Services](#)
- » [Capturing technological innovation in legal services](#)



NON-EUROPÉEN :

- » [ABA Report on The Future of Legal Services in the United States](#)
- » [Futures: transforming the delivery of legal services in Canada](#)

D'autres exemples sont disponibles (en anglais) dans l'annexe du présent livret.

L'ADAPTATION DES AVOCATS AUX BESOINS DES CLIENTS DANS UNE EUROPE NUMÉRISÉE

Péter Homoki, président du comité Droit des technologies de l'information

Les évolutions des technologies humaines ont le pouvoir de tout changer dans nos vies, de nos gènes à nos capacités cognitives, en passant par les entreprises et les systèmes politiques. Les changements que nous attribuons à la transformation numérique s'opèrent dès lors non seulement sur la loi elle-même et la contribution des avocats dans le cadre de leurs activités, mais également sur la manière dont ils exercent leurs activités et leur interaction avec leurs clients.

Les changements sont si nombreux que, rien que le fait de les suivre tient le comité Droit des technologies de l'information très occupé, sans compter l'élaboration de lignes directrices lorsque cela s'avère nécessaire. Nous tâchons de nous concentrer sur les changements qui touchent la plupart voire tous les avocats d'Europe de la même manière.

Dans une Europe de plus en plus numérisée, certains changements affectent très directement le travail des avocats : les tribunaux demandent aux avocats d'utiliser des outils techniques pour leurs dépôts ou leur participation aux audiences, les clients s'attendent à ce que les tâches des avocats s'intègrent aux systèmes informatiques qu'ils utilisent, les clients particuliers utilisent les nouvelles applications à la mode pour trouver et contacter des avocats, les entreprises demandent aux avocats d'envoyer des factures électroniques selon le standard d'échange électronique de données juridiques, etc. Quoi qu'il en soit, le marché des technologies juridiques étant propre à chaque juridiction, le CCBE ne peut pas commencer à inspecter des applications spécifiques ni donner des recommandations aux avocats sur l'emploi de produits spécifiques.

Il existe également des tendances technologiques qui n'influencent pas directement sur le mode de travail des avocats, ou alors ces changements ne sont pas encore visibles.

L'Internet des objets peut changer la façon dont nous voyageons et trouvons un stationnement ou la façon dont nous utilisons certains appareils grand public, mais actuellement, cela n'est important que pour un petit nombre d'avocats : ceux qui travaillent sur des questions de confidentialité des données ou des questions de télécommunications, ainsi que ceux qui soutiennent des sociétés travaillant avec ces technologies.

Prenez encore l'exemple de la *blockchain* et du *distributed ledger* : il s'agit sans aucun doute d'un domaine passionnant, mais la plupart des avocats ne disent cela que pour sa valeur marketing, tout en soulignant à quel point cela constituera une rupture, sans pour autant replacer le contexte juridique. Les changements causés par le *distributed ledger* seront intéressants pour de nombreux avocats pendant des années, mais seulement dans les domaines dans lesquels ils disposent déjà de systèmes de prototypes recourant à cette technologie, par exemple les transactions immobilières, les transferts de fonds, le blanchiment de capitaux, les registres de sociétés pouvant inclure des DAO ou de nouveaux services où les contrats intelligents peuvent faciliter l'exécution du contrat juridique sous-jacent.

Alors, qu'est-ce qui occupe actuellement l'ordre du jour du comité Droit des technologies de l'information ?

En 2016, la plupart de nos travaux étaient liés à la **protection des données**. Bien sûr, le nouveau Règlement général sur la protection des données (RGPD) affectera également les avocats. Tout d'abord, le CCBE a publié des recommandations sur les orientations de [mises en œuvre nationales du RGPD 9](#) qui seraient utiles aux avocats. Des questions telles que le secret professionnel ne sont pas abordées par le RGPD de manière adéquate et nos recommandations tentent d'orienter spécifiquement les États membres quant à ce qui peut être réalisé à l'échelle nationale. Nous avons par exemple besoin d'une disposition plus explicite autorisant les avocats à traiter légalement les données en matières non contentieuses, ou des restrictions plus claires sur le droit des personnes concernées à l'effacement devraient être en place lorsque les avocats traitent les données personnelles d'une partie adverse. Ou comment les avocats devraient-ils traiter les informations relevant du secret professionnel lorsque l'autorité nationale de protection des données exige ces mêmes informations ?

En outre, nous avons publié une liste des [mesures de conformité recommandées](#) aux avocats, en mettant l'accent sur les nouvelles dispositions et les points délicats du RGPD auxquels les avocats, en tant que *responsables du traitement de données*, doivent se préparer. Il ne suffit pas que les avocats cherchent à se conformer aux notifications de violation de données lorsqu'une telle violation affecte les données de leurs clients étant donné que 72 heures ne suffisent pas à comprendre les exigences et à rassembler le contenu nécessaire. Le CCBE a également attiré l'attention sur le conflit d'intérêts d'un avocat qui agit pour le même client à la fois en tant qu'avocat traditionnel et en tant que délégué à la protection des données. Enfin, le respect des obligations relatives à la portabilité des données (article 20) et à la tenue de registres des activités de traitement signifie que les avocats doivent prendre les devants.

Outre le RGPD, nous avons discuté d'un certain nombre d'autres instruments de protection des données au niveau européen, y compris de la nouvelle proposition de règlement sur la protection de la vie privée. Tout cela met en évidence l'importance croissante de la protection des données pour tous les avocats, et pas uniquement pour les avocats spécialisés en matière de protection de la vie privée et de protection des données. La protection des données n'est plus uniquement un sujet de spécialistes, c'est un problème pour tous les cabinets d'avocats. Nous traitons de plus en plus de données personnelles avec des outils automatisés, ce qui comporte un risque toujours plus grand en matière de sécurité informatique. Par conséquent, tous les avocats doivent être conscients des problèmes de protection de la vie privée, qu'ils rendent service à des clients privés en droit pénal ou ne traitent que d'opérations de fusion et acquisition. Et une tâche encore plus difficile nous attend : nous devons être en mesure de mettre en œuvre ces règles dans la pratique, de la manière la moins chère et la plus efficace que possible.

Un autre aspect lié à nos activités (en collaboration avec le groupe de travail Surveillance) portait sur la **manière d'améliorer la protection des données des clients dont disposent les avocats**. Les règles actuelles offrent une protection spéciale aux données des clients dont disposent les avocats, généralement dans leur propre cabinet. Or les clients ne veulent pas communiquer avec leur avocat à l'aide des dispositifs les mieux protégés par la loi mais avec les outils qui leur conviennent. Et ces outils, tel que le courrier électronique, qui date déjà, passent par des fournisseurs de services tiers, qui ne bénéficient pas d'une protection aussi unanime que celle d'un cabinet d'avocats traditionnel. Le comité Droit des technologies de l'information a procédé à une [étude comparative](#) sur la surveillance gouvernementale des données des avocats hébergées dans le nuage et a publié des lignes directrices techniques plus génériques pour le renforcement de la [sécurité informatique des cabinets d'avocats](#).

Nous avons également beaucoup à faire avec les **procédures judiciaires et gouvernementales électroniques**. Il est difficile de trouver une pratique juridique qui ne se voie pas affectée par de tels outils. Quoi qu'il en soit, les outils utilisés par les avocats sont très différents et sont spécifiques à une juridiction, voire parfois à un service spécifique (les avocats doivent utiliser un outil pour une tâche précise, un outil totalement indépendant pour une autre, etc.). Le CCBE soutient un grand nombre de projets de l'UE dans ce domaine, tout en ne perdant pas de vue les types de problèmes qui se posent dans certains pays, les problèmes pratiques que les avocats rencontrent ou doivent résoudre,

en particulier dans des contextes transfrontaliers, au cours de cette transformation à long terme des processus judiciaires. Ces changements resteront d'une importance cruciale pour la vie des avocats et de leurs clients étant donné que nous devons toujours faire respecter des principes tels que l'égalité des armes (par exemple, l'accès à des preuves numériques) ou l'accès à la justice.

Le dernier domaine d'intérêt englobe un large éventail de problèmes. Il s'agit d'un examen des plateformes juridiques, pour lequel le comité Droit des technologies de l'information offre sa contribution aux travaux d'un autre comité, le comité Avenir de la profession et des services juridiques. L'approche consistant à inspecter les « plateformes en ligne » en tant que phénomène distinct est désormais répandue car non seulement la [Commission européenne](#), mais également [l'OCDE](#), l'ont analysée à plusieurs reprises. Certaines plateformes en ligne promettent de façonner sérieusement (et de bouleverser) le secteur juridique, et le CCBE cherche à mieux saisir ce que les avocats, les barreaux et les clients peuvent attendre de ces plateformes, quels types de nouvelles technologies utilisées par ces plateformes auront les effets les plus profonds sur la vie des avocats et le marché juridique, et dans quel rôle les futurs avocats seront le mieux.

La plus grande difficulté de ces évaluations est tout le bruit qu'il y a autour. Les développeurs de ce type de plateformes veulent toujours convaincre le grand public, leurs investisseurs potentiels ou leurs actionnaires qu'ils ont un potentiel particulier, qu'ils sont un modèle d'innovation et qu'ils bouleversent davantage leur marché que ce qui soit auparavant. Ces entreprises commerciales n'ont en général pas d'intérêt à dire aux gens en quoi elles sont réellement bonnes et, surtout, en quoi elles ne sont pas bonnes.

Une autre difficulté réside dans la complexité de certaines technologies elle-même. Étant des professionnels du droit, nous avons tous d'excellentes idées sur la manière dont, en théorie, nous pourrions mieux automatiser notre travail, y compris la quantité de logiciels qui pourraient nous aider à utiliser un langage contractuel plus cohérent avec les clients afin de faciliter et rendre plus efficace la compréhension de notre savoir juridique dans les systèmes de gestion des connaissances, le dépôt plus rapide de courriels et de documents avec des données plus significatives dans les logiciels de gestion des documents et des dossiers ou simplement la réalisation d'une recherche juridique approfondie. Nous ne connaissons cependant pas les possibilités qu'offrent de nouveaux termes tels que le « traitement du langage naturel » dans la réalité, ni si cet outil particulier peut être utilisé dans l'une des 24 langues officielles de l'UE (ce qui est un prérequis strict pour son utilisation par les avocats). Nous nous heurtons à encore davantage d'incertitudes lors de l'examen de plateformes qui prétendent avoir recours à l'intelligence artificielle, à des réseaux neuronaux ou à un apprentissage approfondi.

Certaines plateformes utilisent des outils très simples et faciles à comprendre, mais se vantent d'être révolutionnaires. Par exemple, les chatbots ne comprennent que des mots-clés spécifiques et utilisent des arbres de décision très simples, ou des sites web remplissent simplement des champs d'information dans des textes préenregistrés, tout en se qualifiant eux-mêmes d'avocats-robots. Ces sites utilisent des technologies déjà à la disposition des professionnels du droit depuis 30 ans et ne font que donner une illusion d'accès à la justice.

Nombre de ces nouveaux outils ont le potentiel de changer fortement la manière dont les avocats travaillent et s'intègrent dans la société. Ils peuvent améliorer considérablement la manière de travailler des avocats en leur épargnant certains types de travaux juridiques, y compris des travaux très rentables. Ils peuvent même changer le rôle des barreaux ou des gouvernements dans la réglementation des avocats, en fournissant des outils standardisés et des marchés, en réduisant les problèmes de sécurité, la gestion de documents, la gestion de fonds de clients, voire la publicité.

Si nous voulons comprendre quelles technologies sont capables de provoquer les changements dans la chaîne de valeur dans laquelle les avocats évoluent, nous devons le découvrir par nous-même en sortant de notre zone de confort et en essayant de le comprendre de manière indépendante. Mais nous sommes des avocats, nous ne sommes pas des scientifiques ni des ingénieurs, et il est difficile

de trouver des experts en qui nous pouvons faire confiance quant à l'avenir de notre profession. Nous devons comprendre quels sont les meilleurs rôles que les avocats pourront adopter et comment nous pouvons, en tant qu'avocats, avec d'autres professionnels du droit tels que les juges et les procureurs, veiller au respect de l'état de droit dans la société.

Il ne s'agit pas uniquement de la rentabilité de la profession d'avocat, mais bien de préserver les valeurs de notre profession, telle que l'indépendance des fournisseurs de services juridiques plutôt qu'un oligopole, ou la loyauté envers les clients et le respect du secret professionnel. Mais pour y parvenir, nous devons changer volontairement, nous devons réformer nos processus et les outils que nous employons et avoir une bonne compréhension de nos objectifs et des moyens de les atteindre. Nous pourrions ainsi devenir plus efficaces et rester plus attractifs pour nos clients que les grandes entreprises qui ne voient en eux que des consommateurs.

#4

La promotion de votre événement

La promotion de vos événements et activités dans le cadre de la Journée européenne des avocats est primordiale pour en faire un succès.

Voici quelques idées pour promouvoir vos événements de la Journée européenne des avocats :

» **Envoi de communiqués de presse**

Le CCBE publiera un poster officiel sur la Journée européenne des avocats pour que tous ses membres puissent l'utiliser et le distribuer.

» **Envoi d'articles à publier**

Voir la page <http://www.ccbe.eu/fr/actions/journee-europeenne-des-avocats/> pour trouver les ressources que les barreaux membres peuvent utiliser dans leur couverture de presse/communication de l'événement.

» **Groupes locaux**

Prévenez les organisateurs de prochaines réunions de groupes communautaires et demandez à obtenir un moment sur l'ordre du jour pour discuter brièvement de la Journée européenne des avocats. Si cela n'est pas possible, demandez aux organisateurs s'ils sont disposés à promouvoir votre événement.

» **Réseaux sociaux**

Faites passer le mot : Facebook, Twitter et LinkedIn offrent tous d'excellentes occasions de promouvoir un événement. Utilisez le hashtag #EuropeanLawyersDay pour donner de la visibilité à vos tweets auprès des utilisateurs recherchant des communications sur la Journée européenne des avocats. Incluez un lien vers une page avec des informations plus détaillées sur votre événement.

N'oubliez pas de prévenir le CCBE pour que votre événement ou votre activité figure sur la page de la Journée européenne des avocats : <http://www.ccbe.eu/fr/actions/journee-europeenne-des-avocats/>.

#5

Informations complémentaires

PROJETS/INITIATIVES

Italie :

- » [Fondazione Italiana per l'innovazione forense](#)

Espagne :

- » **Ceuta Bar - processing invoices of duty lawyers**

Lawyer duties are invoiced online. Documents are scanned together with a personal communication sheet for entering the details in SIGA and sent to the Bar Council as an email. Once received and verified, the lawyer receives confirmation of receipt by email, which saves both paper and the lawyer a visit to the Bar Council. If the member of the Bar does not have the means to do so, they can use the Bar Council library, which has a machine to scan documents and send them as emails.

- » **Las Palmas Bar - application for mobile devices**

This is a useful and novel tool to fast-track management and provide up-to-date information of interest. This free application allows appointments to be made for legal aid and duty lawyers, and for searching among Bar members. Members of the Bar can consult the duty rota, report court incidents in real time; perform administrative tasks and receive current news.

- » **Málaga Bar - application for mobile devices: news and announcements in real time through the Bar member database**

The Malaga Bar Council has developed an application for searching the Bar member directory and spreading news or announcements of interest through a system of notifications. When the Bar Council makes an announcement a balloon notification within the app will indicate that a new notification has been received.

- » **Palencia Bar, Gijón Bar – ‘COM.PARTE’ project**

Creation of an online co-working community for technological governance through ‘liaison colleagues’ in Bars as a channel of information. The group generates constant information, which allows incidents concerning SIGA configuration or topics, REGTEL implementation and LEXNET use to be detected early on. In this way, the knowledge and experience of each Council is shared for the sake of solidarity and direct mutual assistance.

- » **Segovia Bar - impact and adaptation to the new administrative procedure law and the paperless era**
The Segovia Bar uses SIGA and REGTEL to process Legal Aid. The documentation provided by applicants is scanned and entered into SIGA through REGTEL, which allows the CAJG to study the files with the ACA certificate and an internet connection. The decisions are directly uploaded to SIGA, and the Council can learn the outcomes of each of the requests on the same day that the Commission is held.
- » **Valencia Bar - application for mobile devices**
The Valencia Bar APP includes a legislation database that is accessible from a smartphone or tablet. It also allows access to the Bar intranet so that Bar members can see their webmail, Council news and any other service. It also includes access to the Council's range of training opportunities as a fundamental feature. Bar members can look at any course of interest on the app and register for it paying 'in situ'.
- » **Madrid Bar - free workshops for handling legal databases and the library catalogue**
The library of the Madrid Bar provides members with free training workshops for using the catalogue, e-library and legal databases. Led by experts from the Library's Multimedia Room, the courses have eight places available and last for an hour and a half or two hours in morning and afternoon slots.
- » **Málaga Bar - virtual advance terminal for charging and paying instalments of fees and council services**
Bank cards can be used in law offices or cabinets with the Virtual Advance POS Terminal, without any need for a physical POS terminal. This system can be accessed through the office computer, which plans recurring payments and subscriptions and offers flexible payment options. If the client is from abroad, they can pay in their own currency. It has the most leading-edge tools to tackle fraud, and provides the utmost security for transactions.
- » **Pamplona Bar - partnership and encouragement to develop the professional services homepage**
The Pamplona Bar has pooled resources with the Government of Navarre to modernise the management of court files. Using the ACA card, lawyers can present all kinds of documents; receive notifications and consult the court file with which they are involved, which allows them access to all kinds of documents, submissions and their decisions. In the Bar, services related to free legal aid can be allocated, as well as access to the court files to issue fees.
- » **Zaragoza Bar - law 39/2015: public digital tools for professional Bars**
Zaragoza Bar has promoted access to tools and digital services created by the Public Administration to Bars, including the ACCEDA Platform, Notific@ notification service and the AGE General Electronic Register. Legal security and interoperability is guaranteed in the electronic access.
- » **Girona Bar - support for members with creating twitter and Facebook profiles**
The Bar's community manager in charge of social media (external professional with a university qualification in Public Relations and Publicity) will personally assist members interested in creating a personal account by helping them set one up and find their way around.
- » **Alicante Bar - video streaming installation in Bar training**
Development of video streaming system to enable access to training activities or those of interest to members of the seven offices of the Bar Council of Alicante/Alicante. In 2016 seven courses were video streamed with a total of 2,317 views. Recording activities and uploading them onto YouTube also allows for further training.
- » **Galicia Bar council- virtual classroom**
Galicia Regional Bar Council puts into place an on-line platform to offer standard and quality training to its seven Bars. It allows to be trained while optimizing time both for the Bar and the lawyer. Training is practical: exercises, texts, videos, support materials and access to Law databases, monographies, and more. Tests can be conducted as well as exercises to obtain a diploma.

» **Madrid Bar - e-learning simulation of oral proceedings**

The Madrid Bar virtual campus includes videos of simulations of proceedings with real legal agents, recorded in courts. Those taking the course are provided with the documents instituting the proceedings, its defence, pre-trial hearing with disclosure and the main trial with questioning and closing arguments. In this way, they learn about all the situations arising in a hearing - as lawyer of the applicant or defendant, legal representative, witnesses, etc. and acquire knowledge of legal practice for appearances in hearings.

» **Palencia Bar, Gijón Bar - Bar protect. cybersecurity in Bar management**

This project is an attempt to create an Information Security Management System in Bars for simple data handling and activities for workers who require training in using information technologies. The Governing Board can also easily verify the execution of the System. This is performed in various stages: 1.- Assessment of the environment and design of risk map. 2.- Creation of Council security manual. 3.- Self-evaluation questionnaire. 4.- Creation of an action protocol for cybersecurity incidents.

» **Pontevedra Bar – databases**

Pontevedra Bar provides its members with two complete databases of case law, legislation and forms, through the Bar website.

» **Girona Bar - turn online application**

This application allows on call lawyers to access the Bar management programme online. They can enter data and supporting documents of attendance from any computer through the internet, as well as receive the duty lawyer rota. It provides full access to current proceedings and record of supporting documents, settlements and collections.

» **Alicante Bar - compilation of Lexnet resources**

Alicante Bar has provided members with all kinds of resources on the implementation and operation of LexNET. All the information available as video-tutorials, infographics, manuals and other online resources on the website 'Reto LexNET' has been gathered for members to implement and use the electronic information. Various training days have been organised and subsequently video-streamed to provide direct guidance in Council offices.

» **Córdoba Bar - new image and renewal of communication tools**

Córdoba Bar has revamped its corporate image with a more up-to-date and dynamic anagram, a more eye-catching and functional website and a weekly information newsletter. The Bar is more recognisable socially and its messages are communicated with greater uniformity. The new image is present at the offices, online and on social media, on stationary and in internal and external communications. Members can personalise it with their number, which certifies their membership for greater security and client assurances.

» **Murcia Bar - lawyer 3.0: new legal challenges in the sector**

To improve the online reputation of lawyers, office management, create an attractive and different personal brand, encourage good practices in legal marketing material, and for an effective and professional use of the internet and social media, Murcia Bar is carrying out various initiatives such as: ongoing training and courses, legal cafés, collaboration agreements, newsletters, interactive days, round-table discussions, educational guides and online training platforms.

» **Zaragoza Bar - competition to create a Bar council logo. updating the website and presence on social media.**

Zaragoza Bar has updated its corporate image with the participation of its members, by organising a competition entered into by 12 participants and a €500 prize for the winning idea. The board acted as the judging panel, seeking the required technical advice. The new updated image is the design of a traditional shield, with a more modern colour scheme and fonts. The website is also being redesigned and a Twitter profile has been created.

» **Girona Bar - presence on social media: twitter and Facebook**

Girona Bar reports on council news, training activities or legal news on Twitter and Facebook social media. A community manager is carrying out this work and has attracted more than 8,000 followers and 3,000 posts in the first year. The presence and reputation of the Bar Council is therefore growing.

» **Sabadell Bar - 'seedjustice impulsa' or how to facilitate access to justice for causes likely to change society**

Sabadell Bar has reached an agreement with SeedJustice, the first crowdfunding platform for legal issues in Spain. The aim is to learn about and promote participation of members in the 'IMPULSA' programme to facilitate access to justice for causes likely to change society, and in which the socio-economic profile of the affected parties hinders effective access to these actions.

» **Granollers Bar - short film documentary 'share'**

Granollers Bar has participated in the co-production of the short film 'SHARE', which focuses on the consequences of the misuse or unauthorised use of third party images. Its aim is to raise awareness of the legal consequences of harassment and gender-related violence on social media, especially in young people and adolescents who largely use these networks.

Royaume-Uni :

- » [Tech4Justiche](#)

ÉVÉNEMENTS

CCBE :

- » [Conférence du CCBE, 21 octobre 2016](#)

Belgique :

- » [Electrochoc numérique 15 December 2016](#)
» [Congrès Rebondir 18 May 2017](#)

Allemagne :

- » [Disruption? Opportunity! 17 November 2017 \(DE\)](#)
» [Innovation & Legal Tech 24-26 May 2017 \(DE\)](#)